



## CONSULTATION DES MEMBRES DU CCD SUR LA MOBILITE STATUTAIRE

Nous vous invitons à compléter ce questionnaire et nous le retourner par mail à l'adresse « [secretariat@le-scpn](mailto:secretariat@le-scpn) »

MERCI D'AVANCE POUR VOTRE PARTICIPATION

<b>NOM :</b>	<b>Affectation :</b>
<b>Prénom :</b>	<b>Année de sortie de l'ENSP :</b>

### \* Durée minimum d'affectation :

- Je suis  Favorable  Défavorable à l'allongement à trois ans de la durée minimum d'affectation sur le premier poste
- Je suis  Favorable  Défavorable à l'introduction d'une durée minimum d'affectation de deux ans sur les postes

### \* Durée maximum d'affectation (hors postes particuliers type ASI, outre-mer etc...) :

La durée statutaire de maintien sur un même poste devrait selon moi être fixée à :

- 4 ans + 1 an + 1 an (situation actuelle), le premier terme étant de droit et les années supplémentaires facultatives
- 5 ans + 2 ans
- 5 ans + 2 ans + 1 an
- 6 ans + 1 an + 1 an
- 8 ans + 1 an + 1 an
- 10 ans

### \* Emplois fonctionnels :

Je suis  Favorable  Défavorable à une application de la mobilité statutaire aux emplois fonctionnels

### OBSERVATIONS / SUGGESTIONS :